
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 16 mai 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 16 mai 2019
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, Mme Colette Gauthier, et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF :

M. Normand Marinacci.
M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

La présidente d'assemblée cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour souhaiter officiellement la bienvenue à tous à l'édifice Lucien-Saulnier, qui sera la maison des citoyens de la Ville de Montréal et de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années.

La mairesse souligne également la belle performance de l'agglomération de Montréal aux assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), notamment la ville de Pointe-Claire et les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, qui ont présenté chacun un projet dans le cadre d'un concours, et pour lequel l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a remporté un prix.

1 - Période de questions du public

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG19 0206

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0207

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG19 0208

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.03

CG19 0209

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 mai 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 mai 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 30 avril 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 avril 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 avril 2019.
- 4.04 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qui n'ont pas été publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG19 0210

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le document Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.01 1190029003

CG19 0211

Dépôt du rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.02

Dépôt de la résolution CA19 08 0186 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent le 2 avril 2019 intitulée « Gare intermodale du REM : Demande de modification de concept »

07.03

CG19 0212

Dépôt du Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la consultation publique tenue en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la consultation publique tenue en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.04 1191079002

CG19 0213

Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019, à 15 h 45, au montant de 1 231 158,96 \$, excluant les taxes, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 \$, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, et le conseil en prend acte.

07.05 1197034001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0214

Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord, Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Le conseiller Benny Masella déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0628 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la première option de prolongation jusqu'au 30 novembre 2019, des trois contrats d'exclusivité accordés pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal à Remorquage Burstall Conrad inc., pour le secteur Ouest, à Remorquage Météor inc., pour le secteur Nord et à Remorquage Longueuil inc., pour le secteur Sud (CG17 0012) ;

2 - d'imputer ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1192748002

CG19 0215

Accorder un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8 - Dépense totale de 192 538,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0629 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendre DW-8, pour une somme maximale de 173 216,97 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme ;

- 2 - d'autoriser une dépense de 17 321,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 2 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1193438003

CG19 0216

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16^e avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0636 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16^e avenue, entre les rues Beaubien et Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 978,87 \$, taxes incluses, conformément à la proposition d'affaires en date du 29 mars 2019 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194753002

CG19 0217

Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 \$ à 4 818 962,18 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0640 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater ;
- 2 - d'approuver le projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 \$ à 4 818 962,18 \$, taxes et contingences incluses ;

3 - d'autoriser l'utilisation de 300 000 \$, avant taxes, prévu originalement pour les dépenses admissibles dans le contrat aux fins de paiement de prestations supplémentaires ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.04 1197100002

CG19 0218

Approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0646 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024, moyennant une recette totale de 579 164,67 \$, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1196025002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0219

Ratifier l'entente de location pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2016 entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (CM02 0589) / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2023, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0648 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de ratifier l'entente de location intervenue entre la Ville de Montréal et Environnement Canada, pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2016 ;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2023, afin de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 64 086,36 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1196025004

CG19 0220

Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Itée (anciennement Vidéotron Télécom limitée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une longueur de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Itée en vertu de la convention initiale (CE92 01339)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0645 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Itée (anciennement Vidéotron Télécom Itée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une superficie de 2 350 mètres, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification de bail et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Itée en vertu de la convention initiale.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198042003

CG19 0221

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc. afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0652 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) ;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194970001

CG19 0222

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Celsius Mtl, organisme à but non lucratif, pour la période de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0654 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Celsius MTL ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197896001

CG19 0223

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à C2 MTL, organisme à but non lucratif, pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0658 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à l'organisme C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1181063005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0224

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 280 902,74 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0692 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG 15 0018), pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196135001

CG19 0225

Approuver un projet de convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0693 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services de gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1183277004

CG19 0226

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0694 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392) ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197360002

CG19 0227

Approuver le renouvellement de contrat pour une période de douze mois avec l'imprimerie L'Empreinte, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal (CE16 0646), pour une somme maximale de 311 520 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0696 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat accordé à l'imprimerie L'Empreinte (CE16 0646) pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 311 520 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 \$ à 647 557,96 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197369001

CG19 0228

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Dépense totale de 1 994 743,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17497 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0697 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois ;
- 2 - d'accorder à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 1 994 743,23 \$, taxes incluses (contrat 1 – 219 942,26 \$ et contrat 2 – 1 774 800,97 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198229001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0229

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10299 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0704 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de totale 3 014 011,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 285,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10299 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 259 828,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 155 897,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.16 1197976001

CG19 0230

Accorder un contrat à Déric Construction inc. pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6335 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0705 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Déric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 920 301,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6335 ;

- 2 - d'autoriser une dépense de 288 046,52 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1191701002

CG19 0231

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0703 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 740 692,73 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 098 192,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328701 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 557 449,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197231009

CG19 0232

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE190720 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival Go Vélo Montréal 2019 ;

- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente – soutien financier et technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197883001

CG19 0233

Approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0711 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de 1^{re} convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024, moyennant une recette totale de 193 054,83 \$, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1196025003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0234

Accorder un soutien financier total de 555 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 \$ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0713 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien total de 555 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 \$, pour l'année 2019, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1198070003

CG19 0235

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0714 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1194005001

CG19 0236

Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 \$, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0716 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 \$ à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser, sur sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;

- 3- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Montréal ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1196605001

CG19 0237

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de conception-construction à Mabarex inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 15 905 377,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5932 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0773 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Mabarex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), incluant les services d'opération-entretien pour une période de douze (12) mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 903 301,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5932 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 390 330,17 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 611 745,27 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177251001

CG19 0238

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 678 457,60 \$, taxes incluses et lot 2 pour une somme maximale de 2 008 843,20 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public 19-17507 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0783 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

- 2- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 30 mois par lesquelles Nventive inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, et seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement de solutions mobiles natives et hybrides, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17507 ;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Nventive Inc.	Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives	2 678 457,60 \$
Nventive Inc.	Lot 2- Développement de solutions mobiles hybrides	2 008 843,20 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1197655005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0239

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture, sur demande, de services en développement de solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17432 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0782 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions web (montréal.ca et autres sites), pour une somme maximale de 5 281 017,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17432 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197655003

CG19 0240**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de démolition et décontamination prévus au lot L0201 faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0778 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 720,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15427 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 708 680,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197737002

CG19 0241**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénouveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 34 268 616,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308801 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0777 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 074 369,73 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénouveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 874 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308801 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 194 247 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.28 1187231092

CG19 0242

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne sis au 2929, rue Jeanne-D'Arc, Montréal - Dépense totale de 4 856 308,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14293 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0776 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 803 358,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14293 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 760 671,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 292 278,61 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1198009002

CG19 0243

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de trente-six mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 (CG18 0456)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0761 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes conclus avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés, à la suite de l'adhésion de la Ville de Montréal à ce regroupement, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1191081002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0244

Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 740 450,16 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17537 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0763 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Delom services inc. un contrat pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 450 375,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17537 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 290 075,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1193438005

CG19 0245

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10298 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0770 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 011 840,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable – Dorval ;
- 2- d'accorder à Tuyauterie Expert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 871 165,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10298 ;
- 3- d'autoriser un montant de 130 674,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 4- d'autoriser un montant de 10 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.32 1196279002

CG19 0246

Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 934 222,46 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 - (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0779 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402 ;

Lot 3	406 183,68 \$ (taxes incluses)
Lot 4	406 183,68 \$ (taxes incluses)

- 2- d'autoriser un montant total de 121 855,10 \$, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1196342001

CG19 0247

Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre de services professionnels, pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2 - bâtiments industriels) - Dépense totale de 407 566,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0781 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'une équipe de réalisation de programmes fonctionnels et techniques, et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402 ;

Lot 2 – Bâtiments industriels et autres	354 405,83 \$ (taxes et services additionnels inclus)
---	---

- 2- d'autoriser un montant total de 53 160,88 \$, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1196342003

CG19 0248

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0789 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, constitué des lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1196213006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0249

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024, un local situé au 920, rue Bélanger à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour le SPVM, pour un loyer total de 989 661,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0791 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période de 5 ans à compter du 11 juin 2019, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, pour les besoins de poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 982 763,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail ;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 898,50 \$, taxes incluses, à titre de contingences et incidences, pour des travaux correctifs ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1198042002

CG19 0250

Résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - Appel d'offres public 211613

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0798 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - appel d'offres public 211613.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1196300001

CG19 0251

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 12 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0799 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1195315001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0252

Autoriser une appropriation de 2 089 700 \$ de la réserve de voirie locale et de 375 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération, afin de financer en 2019, des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0734 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 2 089 700 \$ de la réserve de voirie locale au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, répartie comme suit :
 - 500 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard ;
 - 75 000 \$ pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C ;
 - 55 000 \$ pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance ;
 - 150 000 \$ pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin) ;
 - 30 000 \$ pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement) ;
 - 200 000 \$ pour diverses études d'aménagement du réseau artériel ;
 - 500 000 \$ pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M \$;
 - 500 000 \$ pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) ;
 - 25 000 \$ pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied ;
 - 54 700 \$ pour le programme d'implantation de rues Piétonnes pour des besoins additionnels en terme d'aménagement temporaire ;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 375 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :
 - 100 000 \$ pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclable dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable ;
 - 250 000 \$ pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du REV ;
 - 25 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C ;

- 3- d'imputer ces appropriations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1195056001

CG19 0253

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger - Adélarde-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0813 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélarde-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par Hydro-Québec ;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1198199001

CG19 0254

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0805 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194990002

CG19 0255

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 - volet conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0806 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 2 740 000 \$ au PTI 2019-2021, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2018, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1195929002

CG19 0256

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1198244003

CG19 0257

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

41.02 1198244001

CG19 0258

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service incendie de Montréal (RCG 12-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198225001

CG19 0259

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la ville de Montréal-Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1193438002

CG19 0260

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

41.05 1190607001

CG19 0261

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1196255005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0262

Approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0748 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes – phase 5 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1196213002

CG19 0263

Approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour financer le projet « Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0749 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12 kV – phase 1 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1196213003

CG19 0264

Approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le Programme « Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0750 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures – phase 3 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1196213004

CG19 0265

Approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 \$ pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0751 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 \$ pour financer le projet « Programme accessibilité métro – phase 2 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1196213005

CG19 0266

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Nathalie Goulet;
- 2- de nommer M. Giovanni Rapanà à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Andrée Hénault.

Adopté à l'unanimité.

51.01

65 – Motion des conseillers

CG19 0267

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

Le conseiller Edgar Rouleau dépose une nouvelle version de l'article 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que les transports collectifs et actifs sont au coeur de la politique de développement durable du gouvernement du Québec ;

Attendu que la lutte contre les changements climatiques favorise l'usage des transports collectifs ;

Attendu que la congestion routière de la région de Montréal milite sur l'intermodalité des transports pour améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens ;

Attendu que le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ Infra) pour réaliser un projet de transport collectif par navettes électriques dans la région de Montréal (ci-après nommé REM) ;

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal ;

Attendu que le projet actuel se termine à l'aérogare de Dorval et ne comporte aucune connexion avec les gares de passagers de VIA Rail et d'Exo, situées directement à la limite sud de l'aéroport ;

Attendu que plus de 100 000 personnes vivent à proximité de l'aéroport ;

Attendu que plus de 30 000 personnes se rendent travailler à l'aéroport tous les jours ;

Attendu que plus de 50 000 personnes y prennent ou débarquent des avions quotidiennement ;

Attendu que plus de 16 000 personnes se rendent à la gare de trains de banlieue Exo, à proximité de l'aéroport ;

Attendu que plus de 300 passagers utilisent les trains VIA Rail à la gare Dorval tous les jours ;

Attendu qu'environ 25 000 personnes transitent au terminus de la Société de transport de Montréal (STM), adjacent aux gares ferroviaires, tous les jours, ce qui en fait le deuxième point en importance d'échange dans l'ouest de l'île après le terminus Fairview, à Pointe-Claire ;

Attendu que plus de 150 000 véhicules transitent chaque jour dans l'échangeur autoroutier Dorval ;

Attendu que les citoyennes et citoyens de la Cité de Dorval de même que tous ceux et celles habitant au sud de l'autoroute du Souvenir (A-20) n'auront pas accès à cette nouvelle gare sans être obligés de passer par les installations aéroportuaires qui ne sont pas conçues pour ce type de desserte quotidienne;

Attendu que la Cité de Dorval a présenté, en septembre 2016, un mémoire aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif (REM), demandant cette intégration des gares passagers de VIA Rail et Exo à l'aéroport en même temps que celle du REM ;

Attendu que l'arrondissement de Lachine a également demandé lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le tracé du REM soit prolongé jusqu'aux gares passagers de VIA Rail et Exo ;

Attendu que les dirigeants d'Aéroports de Montréal sont favorables à ce qu'une modification au projet du REM soit apportée pour que les gares passagers de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité ;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration ;

Attendu que les dirigeants de la CDPQ Infra considèrent qu'un tel prolongement est concevable ;

Attendu que la distance entre le quai du REM à l'aérogare avec la gare Via/Exo est minime ;

Attendu qu'en vertu de la gouvernance du projet du REM confié à la CDPQ, il est de la prérogative du gouvernement du Québec d'identifier les projets sur lesquels il souhaite que la CDPQ Infra se penche et développe des propositions techniques et financières touchant d'éventuels prolongements du REM ;

Il est proposé par M. Edgar Rouleau

appuyé par M. John Belvedere
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1- que l'Agglomération de Montréal, dans le cadre de la planification stratégique de l'ARTM, appuie le prolongement du REM vers la gare intermodale de Dorval ;
- 2- que l'Agglomération de Montréal demande à l'ARTM, autorité chargée de la planification des transports en commun dans la grande région métropolitaine, d'inclure cette initiative dans l'ensemble des mesures qu'elle évalue et priorise dans sa démarche de planification, tout en reconnaissant l'opportunité que représente le déploiement actuel du chantier du REM, et plus particulièrement, le début cet été des travaux de l'antenne aéroportuaire ;
- 3- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'ARTM afin qu'elle soit étudiée promptement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse